

mardi 15 novembre 2016

Sauvons l'Anse-à-l'Orme

un texte de Jacques Blaise

Chers Amis,

C'est en me promenant nonchalamment au Jardin botanique, le long de l'étang aux canards que mon attention fut attirée par un écriteau planté sur la berge. Ma première réaction fut d'outrepasser cette affiche, l'ayant moi-même aperçue à maintes reprises dans mes promenades sans y porter attention. Et puis, je me suis posé la question : que peut bien vouloir dire cet écriteau ? Pour faire court, il s'agit d'une affiche qui dit ceci : la destruction des zones humides est néfaste à la faune car elle élimine entre autre les zones d'habitat et de nidification de nombreuses espèces. De plus, la déforestation des berges et l'utilisation d'herbicides polluent les cours d'eau et remettent en cause la survie de certaines espèces fragiles. Et l'enseigne continue dans le même sens et sert de mise-en-garde contre le développement à outrance des zones sauvages.

1-Qu'est-ce que l'Anse-à-l'Orme ?

Pour commencer mon texte, il faut d'abord que j'explique ce qu'est l'Anse-à-l'Orme. Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme existe déjà dans des dimensions réduites, soient de 88 hectares, (voir site Grands parcs et verdissement de la ville de Montréal) et fait partie des parcs-nature de l'île de Montréal (voir Wikipedia). Il chevauche les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Beaconsfield et de Kirkland.

Le territoire, ou plus précisément l'écoterritoire que les écologistes veulent protéger est connu sous le nom de "corridor écoforestier de la de la rivière à l'Orme". Il s'agit d'une zone diversifiée incluant le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, c'est-à-dire des aires protégées reconnues, mais également des projets de conservation en voie de ratification ou ratifiés, mais non reconnus. L'écosystème du corridor s'étend du Boisé Angell au sud jusqu'au Lac des Deux Montagnes au nord et est traversé par la Rivière-à-l'Orme (la seule rivière intérieure dans l'île de Montréal) qui sépare la zone convoitée en deux. De part et d'autre de la Rivière, on retrouve une variété de paysages, notamment des forêts, des marais, des plaines humides ou inondées, des zones en friche, des ruisseaux, des rivages et terres arables : tous ces types de terrains sont très rares en milieu urbain. Deux bandes

de part et d'autre de la rivière forment le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Ladite rivière débouche dans l'élargissement (c'est-ce que l'on appelle l'Anse-à-l'Orme) d'une vaste étendue d'eau, à savoir le lac des Deux Montagnes. Sur l'axe est-ouest, le territoire est délimité par les villes de Kirkland et de Sainte-Anne de Bellevue.

Les bandes qui longent la Rivière à l'Orme étaient à l'origine (c'est-à-dire dans les années 60, l'époque de la construction de l'autoroute 40) des servitudes appartenant au ministère des Transports. Bien que certaines cartes (Google Maps, par exemple) l'indiquent en vert, ce n'est pas certain que cela appartient au parc. Par contre, la « Forêt No. Trois » qui s'étend depuis la ligne d'hydro vers les champs et qui est bornée à l'ouest par le chemin de l'Anse-à-l'Orme fait partie du parc. Elle appartient à la Ville de Montréal depuis au moins 20 ans et n'apparaît pas en vert sur Google Maps. Ce boisé qui apparaît sur la photo satellite comme une belle forêt vert foncé, c'est le boisé qui a la plus grande valeur écologique de toute l'Île. En plus des milieux humides, il y a entre autres des bandes d'arbres le long de vieux murs en pierre qui créent des corridors naturels pour la faune et des terres arables de bonne qualité.

Il existe deux hypothèses en ce qui concerne l'origine du nom de « l'Anse-à-l'Orme » (voir Wikipedia). Certains croient que le nom indiquait la présence d'ormes (jadis) à l'emplacement actuel du parc. D'autres affirment que le nom fait allusion à Julien Hubert dit de l'Orme qui avait hérité de la terre adjacente à l'anse en 1698. Chose certaine, on retrouve le nom Anse-à-l'Orme sur plusieurs cartes dès 1744. Sur ces cartes anciennes, l'appellation fait parfois allusion à l'anse, parfois au ruisseau qui se jette dans cette anse.

2-Pourquoi se battre pour la sauvegarde de l'Anse-à-l'Orme ?

La question que l'on peut se poser est : pourquoi se battre pour la protection d'une zone humide et de terres arables dans l'ouest de l'île de Montréal, un territoire méconnu de la population et donc peu fréquenté ? Pour la bonne et simple raison que cette terre regorge d'une faune et d'une flore d'une extraordinaire diversité ! À vrai dire, l'Anse-à-l'Orme abrite la plus grande diversité de toute l'île de Montréal. On y retrouve notamment 270 espèces fauniques et floristiques, 50 environnements humides et plusieurs boisés et prairies, de nombreux cerfs mais aussi (ce qui est plus alarmant) des espèces en danger de disparition, dont la salamandre de Jefferson et le sanicle et l'asaret du Canada (ou gingembre sauvage). Plus précisément, il y aurait 14 espèces menacées à cause de la destruction d'habitat : ajoutons la paruline du Canada et le martinet ramoneur. On dénombre également des poissons et des reptiles. Mais surtout, l'Anse-à-l'Orme abrite une multiplicité d'oiseaux (il y en aurait 160, selon le site de la fondation David Suzuki). Même si certaines de ces espèces sont migratrices et ne nichent pas à l'Anse-à-l'Orme, il

n'en demeure pas moins que le site est important pour leur survie. Finalement, sur un plan récréatif, ces oiseaux font le bonheur des ornithologues.

Pour protéger les espèces en danger d'extinction, des lois ont été votées par le ville de Montréal (Mouvement Ceinture Verte, 4 mars 2016). On peut penser à la *Loi sur les espèces en péril* (loi québécoise) et la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (loi canadienne). De plus, les sites de frayères de poissons et d'amphibiens (également en périls) sont protégés par la *Loi sur les pêcheries* (également une loi fédérale). Le 29 janvier 2015, dans son schéma d'aménagement (voir site : schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal), la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) décrète la protection d'au moins 10 % du territoire de la ville dans le but de préserver et d'accroître sa biodiversité.

3-Le projet du maire Denis Coderre.

Or en juin 2015, le maire de Montréal Denis Coderre et son homologue de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Jim Beis, annoncent en grande pompe un important développement immobilier de 6000 résidences, sur 185 hectares, dans la zone de l'Anse-à-l'Orme que veulent protéger les écologistes (la Presse, 8 octobre 2015). En retour, ces derniers, preuves à l'appui, répondent avec une batterie d'arguments : les écosystèmes que sont les zones humides (ce qui est le cas de l'Anse-à-l'Orme) permettent de mieux nous adapter aux impacts négatifs causés par les changements climatiques et servent de zone de tampon en proximité des centres urbains. Ils préviennent entre autres les inondations, filtrent l'air et l'eau, favorisent la pollinisation, contrôlent l'érosion, régulent le climat, approvisionnent en eau et, finalement, constituent des aires de loisirs et de tourisme.

4-L'effet des coupures budgétaires sur l'environnement.

Tout n'est pas noir et blanc en ce qui concerne l'historique des investissements dans les espaces verts de la ville de Montréal. En 2014, les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) entamaient avec conviction la création de la Ceinture verte du Grand Montréal (c'est-à-dire un réseau d'espaces naturels protégés) Il faut savoir, ainsi que le fait remarquer Sylvia Oljemark (fondatrice et directrice de la Coalition verte), que c'est à Montréal que siège le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (Le Devoir, 19 juin 2014) : raison de plus pour augmenter nos efforts de protection de l'environnement. Or la jeune administration Coderre décide de couper dans le budget alloué à la conservation des milieux naturels quelques semaines seulement après son adoption. On coupe dans les 36

millions de dollars alloués à l'acquisition et à la conservation des milieux naturels, 12 millions par an pour les trois prochaines années. Pour l'année 2014, on coupe 5 millions. Pour 2015, les 12 millions se sont évaporés. L'année 2016 n'augure rien de bon. A noter que les 12 millions par an ne représentent que 0.25 % des 5 milliards du budget annuel de la Ville de Montréal. De plus, l'administration Coderre a une notion ambiguë de ce que peuvent être les espaces verts. Ainsi, il faut savoir que « la Ville comptabilise comme milieux naturels les équipements et les pavillons du parc Lafontaine, par exemple, ou le cimetière Notre-Dame-des-Neiges » (Le Devoir, 6 janvier 2010).

Par le passé, l'effet des coupures avait été catastrophique : forêts, milieux humides, bandes riveraines et terres agricoles disparaissaient, engloutis par l'étalement urbain. En 1989, la Communauté urbaine de Montréal adoptait enfin un programme d'acquisition et d'aménagement des espaces verts de 200 millions de dollars. On avait alors créé un réseau de parcs-nature, mais un moratoire a mis fin à ce programme en 1992. Cette fois encore, une question d'argent.

5-Montréal, cancre en matière d'environnement.

Ainsi, le développement massif d'habitations vient contrecarrer la cible de 10 % que s'était fixée la ville le 29 janvier 2015 dans son schéma d'aménagement (voir Internet). Cette décision révèle également une triste réalité : Montréal se classe au dernier rang des villes du Canada en ce qui concerne les espaces verts conservés par habitant. Vancouver et Toronto ont leur ceinture verte. Montréal, en allant de l'avant avec son projet de développement résidentiel de l'Anse-à-l'Orme, ne protège même pas 6 % de son territoire : un piètre résultat ! Cela touche inévitablement la santé des citoyens de la zone en question, mais également l'ensemble des habitants de Montréal. En effet, chaque Montréalais bénéficie de moins d'un arbre par habitant versus 3,6 arbres pour un habitant de Toronto. Selon la Fondation canadienne de l'arbre « un arbre mature absorbe environ 2,5 kg de carbone par année et peut capturer 7000 particules en suspension par litre d'air. Un arbre mature pourrait fournir l'oxygène quotidien à quatre personnes. On sait que le Mont-Royal constitue une source d'air pur au centre de notre la ville. Pourquoi ne pas développer un « second poumon » dans l'ouest de l'île ?

Le développement immobilier de l'Anse-à-l'Orme aura des conséquences d'une autre nature. En plus de détruire l'écosystème, il contribuera à l'étalement urbain (qui a déjà connu une multiplication par 26 entre 1971 et 2011) alors que la population augmente très lentement, et à une baisse de la qualité de vie des citoyens en augmentant le nombre de voitures sur les routes environnantes : ainsi, on estime à 10 000 le nombre de nouveaux véhicules sur les autoroutes 20 et 40 si le maire Coderre va de l'avant avec son projet. Comme l'affirment Jochen Jaeger et Naghmeh Nazarnia, spécialistes en étalement urbain de l'université Concordia, les routes et les transports en commun, déjà saturés, ne peuvent

soutenir l'accroissement projeté des déplacements. On le sait, la congestion routière et la pollution sont devenus endémiques dans la région métropolitaine de Montréal. Quant au gouvernement du Québec, ce dernier fait volte-face sur le plan environnemental en décidant de mettre un terme à sa décision du 7 avril 2016 (le Devoir du 9 septembre 2016). Cette décision prévoyait une réduction de 37.5 % des émissions des gaz à effet de serre (GES) et de 40 % de la consommation de pétrole.

6-Des projets écologiques d'envergure.

De plus, les habitants de la ville de Montréal, et plus particulièrement des 6000 nouvelles unités de logement, verront une augmentation de leurs impôts fonciers afin de payer pour la construction de ce développement résidentiel dans une « zone non-entretenu », c'est-à-dire qui n'a jamais été exploitée.

Mais que peut faire la ville de Montréal pour mettre en valeur le territoire de l'Anse-à-l'Orme (et bien sûr j'exclus ici le développement immobilier prévu par la ville). Pourquoi pas agrandir le parc-nature déjà existant et en faire un grand parc écorécréatif. Pourquoi ne pas faire appel à la SÉPAQ (Société des établissements de plein air du Québec), qui fait un travail remarquable en ce qui concerne la préservation des parcs nationaux au Québec. Dans son texte (extrait du Devoir du 2 septembre 2016), Sylvia Oljemark affirme, et je cite, « nous pouvons avoir une Réserve de biosphère mondiale des Nations unies dans la région de Montréal. Et nous pourrions créer un grand parc national pour notre métropole. L'Anse-à-l'Orme [...] offre un potentiel écologique et économique pour l'écotourisme, unique parmi les agglomérations urbaines ! Il y a à peine quelques années, alors que Christine Alfsen (représentante de l'UNESCO) envisageait pour Montréal le statut de Réserve mondiale de la biosphère des Nations unies, elle déclarait : « La région de Montréal a tous les atouts naturels lui permettant d'obtenir cette reconnaissance internationale ! »

7-Les écologistes se font entendre.

En somme, le combat pour la conservation du parc de l'Anse-à-l'Orme constitue un conflit de valeurs. D'un côté, les écologistes militants de « Sauvons l'Anse-à-l'Orme » (entre autres) et les habitants soucieux de conserver leur qualité de vie et profiter d'un écosystème d'une valeur exceptionnelle, s'opposent à l'administration du maire Coderre qui voit dans le développement immobilier de l'Anse-à-l'Orme une source fort lucrative en impôts fonciers. On peut penser que les politiciens font la sourde oreille aux pressions exercées par les écologistes. Or ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, en 2009, les

écologistes de la Coalition verte érigeaient un « bouclier » en inondant de lettres le bureau du maire Gérald Tremblay. Ils voulaient mener une campagne contre la diminution de l'engagement et des fonds accordés à la PPMVMN (Politique de protection et mise en valeur des milieux naturels). Le maire Tremblay fit volte-face et restaura le financement pour le programme, à savoir une somme substantielle de \$ 36 millions. C'est le 3 octobre (2016) que les écologistes de « Sauvons-l'Anse-à-l'Orme » vont apporter leur pétition au maire Coderre. Une pétition de plus de 16 300 signatures ! Espérons que ce dernier fera surtout preuve d'écoute et de sagesse et qu'il se laissera convaincre par la voix des ceux qui se sont battu pour leur cause.

8-Pourquoi ne pas voir grand ?

Et puis, il y a ceux qui voient plus grand : André Porlier (directeur du Conseil régional de l'environnement, le Devoir, 6 janvier 2010), reconnaît (ce qui peut sembler paradoxal) que la ville a fait de réels efforts pour accroître la superficie de ses aires protégées au cours des dernières années. Mais M. Porlier (en 2010) croyait que le maire aurait même pu songer à augmenter ses objectifs, pour s'approcher de l'ancienne norme internationale de 12 % à laquelle ont adhéré plusieurs grandes villes dans le monde. Cette norme a depuis augmenté à 17 %. Avec un territoire protégé de 17 %, Montréal atteindrait sans doute sa « ceinture verte ».

Le bon sens nous met devant cette évidence : le parc a une valeur sans développement domiciliaire. On peut penser entre autre aux promeneurs qui apprécient l'existence d'un riche écosystème (surtout des espèces d'oiseaux). Ainsi, c'est surtout la faune et la flore qui donnent à l'Anse-à-l'Orme sa véritable valeur. Avec le projet immobilier du maire de Montréal, de nombreuses espèces disparaîtront. L'exemple du parc-nature du Cap-Saint-Jacques (situé au nord du territoire de l'Anse-à-l'Orme), est aussi un bon exemple de développement naturel harmonieux et pourrait servir de modèle pour le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Ce parc (Cap-Saint-Jacques) offre aux visiteurs une panoplie d'activités (notamment l'interprétation de la nature, le vélo et la pratique du kayak). Mais la bataille n'est pas terminée: il y a un prix à payer. Selon Sylvia Oljemark (le Devoir, 6 janvier 2010), « ça prend 500 hectares pour ajouter 1 % d'aires protégées ». Ainsi pour atteindre la cible de 10 % , il nous faudrait protéger environ 2000 hectares de plus. Sylvia Oljemark renchérit : « sans nouveaux fonds dédiés au programme de protection, c'est fini ». C'est le prix à payer. Quel héritage allons-nous laisser à nos enfants ? Un beau parc-nature d'une richesse unique qui fait le bonheur des Montréalais amoureux de la nature. Ou davantage d'étalement urbain, c'est-à-dire une nouvelle banlieue dans la ville ?

Si le Mont-Royal est apprécié des Montréalais à sa juste valeur, pourquoi ne pourrait-on pas profiter de l'Anse-à-l'Orme? Avec le 375ème anniversaire de la fondation de

Montréal qui arrive à grand pas, pourquoi ne pas offrir à la population un grand parc à vocation écorécréative, un espace vivant qui ferait la fierté des habitants de l'île ?